

ATTENTION

Coupon à rendre au professeur principal pour le 15 septembre même si vous ne demandez pas de dossier de demande de bourse

BOURSES DE COLLEGE – RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Nous sommes tenus d'informer toutes les familles des dispositions concernant les demandes de bourses pour l'année scolaire.

Ces bourses peuvent vous aider à faire face à des frais de demi-pension et de scolarité de vos enfants.

Vous pouvez réaliser votre demande de bourse en ligne depuis le portail « Scolarité services », **en vous connectant sur Educonnect** ou FranceConnect. Ce téléservice permet, à la fois, la simulation d'attribution de bourses, la demande de bourses en ligne et la récupération directe des données fiscales. Les parents d'élèves n'ont plus à fournir de pièces justificatives (sauf cas particuliers).

Merci de privilégier la demande en ligne, pour ce faire une aide peut vous être apportée au collège en contactant Madame LEBARBIER, secrétaire de gestion.

Toutefois, il est encore possible de réaliser la demande en version papier.

Afin de pouvoir remettre des dossiers aux familles concernées par une demande « papier », veuillez nous faire parvenir le coupon ci-dessous dûment complété. La date limite de dépôt d'une demande de bourse est fixée nationalement au **19 octobre 2023, veuillez à compléter le dossier dès le mois de septembre.**

✂-----

COUPON A RENDRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL POUR LE VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

M. et/ou Mme _____, parent(s) de l'élève _____

NOM : _____ Prénom : _____ en classe de : _____ Certifié(nt) :

- avoir pris connaissance du courrier et **EFFECTUE(NT) une demande de bourse de collège en ligne, via le Téléservice**
- avoir pris connaissance du courrier et attestent avoir déjà effectué une demande de bourse par le téléservice en 2022 et avoir donné leur consentement à l'actualisation automatique de leurs données fiscales
- avoir pris connaissance du courrier et **DEMANDE(NT) UN DOSSIER DE BOURSES VERSION PAPIER** ;
- avoir pris connaissance du courrier et **NE DEMANDE(NT) PAS DE DOSSIER DE BOURSES (ni papier, ni en ligne)** et avoir pris note de la date limite de dépôt de la demande de bourses, fixée au 19 octobre 2023.

A _____, le _____ :09/2023

Signature des parents